

***Sécurité démocratique fondée sur l'unité et la coopération
européennes***

**Conférence des Présidents des Commissions parlementaires de politique
étrangère des pays membres du Conseil de l'Europe**

Sofia, 8-10 février 2016

Allocution d'ouverture de Mme Tsetska Tsatchéva

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président honoré de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
Madame la Vice-Secrétaire générale,
Monsieur le Président du Comité des ministres,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions de politique étrangère,

Merci à vous tous qui êtes là, préoccupés de l'avenir de l'Europe Unie. Nos pays se heurtent aujourd'hui à des défis qui, il y a quelques années seulement, semblaient invraisemblables.

Les solutions des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui ne pourront être trouvées qu'à la suite d'actions communes et d'une politique unie.

La Bulgarie a assumé la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 10 novembre 2015. Nous avons proposé comme devise de cette présidence les propos « L'Union fait la force ! ».

Et ceci s'est avéré opportun.

La violation du droit international à laquelle nous avons été témoins en 2014, ainsi que l'importante vague de migrants en provenance de la Syrie et de

l'Afghanistan en direction de l'Europe, et ceci en pleine saison hivernale, ont rendu la situation dramatique.

Ces défis ne sont cependant pas restés au passé.

C'est la raison pour laquelle nous comptons sur le Conseil de l'Europe, non seulement en tant que première structure paneuropéenne, mais aussi comme forum unique de dialogue entre les pays membres de l'Union européenne, et ceux qui n'en sont pas. La conception pour la sécurité démocratique lancée par le Secrétaire général Thorbjørn Jagland, dans le dernier rapport annuel relatif à la situation démocratique en Europe, a montré que la protection de la sécurité n'est pas contraire à la défense des droits de l'Homme et à la démocratie. Au contraire. Sans défense de la société et de l'ordre établi, ne peut être assurée ni sécurité sociale, ni sécurité économique, et ne peuvent non plus être défendus les droits et les libertés des citoyens. Les mesures extraordinaires dans une situation difficile sont admissibles notamment pour que soient défendues les valeurs fondamentales et les acquis de l'unité européenne. Mais il est toutefois plus qu'évident que de pareilles mesures sont entreprises toujours à une occasion concrète et ont des dimensions et des délais bien définis. Celles-ci sont suspendues quand les circonstances le permettent.

La frontière est la garantie de la responsabilité de l'Etat relative à la défense des droits des citoyens. La consolidation de nos frontières est une question de devoir aussi bien à l'égard de nos propres citoyens, qu'à l'égard des droits de ceux qui cherchent un refuge dans nos pays.

C'est pourquoi, la défense de nos frontières de la part de migrants cherchant à les traverser illégalement, n'est pas contraire aux principes de la démocratie et à la suprématie de la loi. Je voudrais souligner qu'aujourd'hui, une partie de nos frontières sont aussi des frontières extérieures de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle le problème des migrants ne peut et ne doit pas être considéré comme uniquement appartenant à un Etat séparé.

Je salue la délégation bulgare pour l'adoption, le 27 novembre à Sofia, de la Déclaration pour l'unité et la coopération européennes. Elle a été déposée avec les signatures des leaders de tous les groupes politiques au sein de l'Assemblée. Nous comptons sur un soutien, en vue de la poursuite de cette initiative, ayant abouti à l'idée de convoquer la Quatrième rencontre des Chefs d'Etats et de gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe, avec le Président nouvellement élu de l'APCE, M. Pedro Agramunt.

Nous sommes en mesure d'aboutir à un accord fondé sur les valeurs que nous avons en partage. Je crois aussi que le dialogue interculturel et interreligieux que le Conseil de l'Europe encourage dans de nombreux de ses documents, contribuera à ce que nous définissons le modèle d'après lequel

nous devrions vivre ensemble au 21^{ème} siècle, tout en conservant les valeurs et les principes communs de l'unité et de la coopération européennes.

Je suis convaincue que cette conférence contribuera à l'affirmation de l'esprit européen, ayant garanti la paix et la prospérité sur le vieux continent.

La diplomatie parlementaire est notre réponse aux défis du climat international, se modifiant dynamiquement. La diplomatie parlementaire relate la volonté politique de tous les partis représentés aux parlements et dans ce sens, renforce encore plus la légitimité de nos conventions. C'est pour cette raison, que dans le sens de la Résolution 1773 de l'APCE, elle a toute sa place dans l'architecture politique européenne, et nos parlements devraient en profiter pour développer cette possibilité.

Permettez-moi, en souhaitant du succès à la présente conférence, de terminer en soulignant une nouvelle fois que la confiance entre nous rend possible l'unité, alors que la devise ayant inspiré nos ancêtres et que nous avons offerte à l'Europe Unie, formule un message clair qui est que : « **L'Union fait la force !** »